

Une fin d'année 2020 sous le signe des travaux



Depuis quelques jours, de drôles d'engins arpentent les rues de notre beau village Et peuvent soulever quelques interrogations parmi vous, alors que se passe-t-il ?



ENEDIS

Depuis le 07 septembre et pour une durée prévisionnelle de 3 mois, se dérouleront des travaux d'effacement du réseau électrique par ENEDIS dans différentes rues de Saint-Pierre-en-Port. Même si cela peut causer une certaine gêne pour les usagers, nous vous demandons de réserver le meilleur accueil aux différents intervenants, et de respecter les différentes modifications de circulations et de stationnements mis en place durant cette période. Voici les différentes rues impactées

Route d'Eletot, route du château, route de la plage, rue du calvaire, place de la poste, rue de la mairie, rue du clos...



ASSAINISSEMENT COLLECTIF

A compter de fin septembre, et pour une durée prévisionnelle de 6 mois, d'autres engins sillonneront à leur tour les rues de Saint-Pierre-en-Port. Il s'agit de travaux concernant l'assainissement collectif sur la commune.

Les rues concernées sont les suivantes : rue de la gaieté, rue des écoles, rue des fermes, rue des falaises, rue du nord, rue de l'argillère, rue de la plage



Des nouvelles des bâtiments communaux et associatifs ...

Ils restent encore quelques travaux à réaliser dans les bâtiments (peinture, plomberie...) et la mise sous tension par Enedis. La réception de ce chantier est prévue pour la fin de cette année...

• Travaux à la plage des Grandes Dalles ...

A compter du 21 septembre et jusqu'au 02 octobre, des travaux vont avoir lieu sur la plage des Grandes Dalles, engendrant une circulation de poids lourds plus fréquente qu'actuellement et des problèmes de stationnement. Il s'agit de travaux concernant la réalisation d'une protection en enrochements de la Cale Ouest.



BIEN VIVRE ENSEMBLE ...

Nuisances sonores : Suite à l'arrêté préfectoral du 16/10/2017, nous vous rappelons que l'utilisation de certaines machines ou outils pouvant causer une gêne pour le voisinage est réglementée.

Les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h00 à 20 h.

Les samedis de 9h à 12h et de 14h30 à 19h.

Les dimanches et les jours fériés de 10h à 12h

Par ailleurs, il est interdit de brûler les déchets verts dans son jardin !!

Circulation des véhicules : Nous ne le répèterons jamais assez, la prudence est l'affaire de tous !!! La municipalité rappelle qu'il est de notre devoir de respecter les limitations de vitesse autorisée et d'adapter sa conduite en fonction de la visibilité et de la présence d'usagers (piétons, cyclistes...) sur la chaussée, notamment aux heures des entrées et sorties d'école.

Nous avons eu, cet été, une belle fréquentation touristique qui a bien évidemment augmenté de manière importante la présence de promeneurs et autres usagers. Alors soyons prudents et restons courtois 🚗🚲



PARTAGEONS NOS ROUTES !!!!

Une rentrée scolaire un peu particulière...

Nos chères « têtes blondes » ont retrouvé le chemin de l'école il y a quelques semaines. Une rentrée un peu spéciale en raison des conditions sanitaires que nous connaissons tous ... Mais ce n'est pas moins de 73 enfants qui ont fait leur rentrée à l'école des Embruns où ils ont rejoint M Cahard, Mme Boudin-Durand et Mme Vollé, accompagnée de « Babeth » pour les petits !! Tout a été mis en œuvre pour assurer la sécurité des élèves ainsi que des enseignants et du personnel communal. Il a d'ailleurs été décidé que les activités périscolaires seraient suspendues jusqu'en janvier 2021. Nous surveillons l'évolution de cette crise sanitaire et reviendrons vers vous, parents, en ce début d'année 2021 afin de vous informer des nouvelles directives.

Coralie Delaborde a également rejoint le personnel communal depuis juin en remplacement de Sandrine Gloaguen, et vous pourrez la retrouver chaque jour à la garderie.

Pour terminer, les élèves demi-pensionnaires prendront leur repas à la salle des pommiers, la cantine étant inutilisable suite à des problèmes d'infiltration d'eau.



La municipalité vous rappelle que le port du masque et les gestes barrières sont obligatoires autour de l'école, ainsi que pour accéder à la garderie